# L'ECHO DE L'ASSEN
## Bulletin d'information
## Février 2017

Le conseil d'administration de l'ASSEN a le plaisir de vous faire parvenir son bulletin 2017.
Comme chaque année, ce document est destiné à vous informer de l'avancement de nos projets et des actions que nous menons pour contribuer à la préservation de l'environnement en général et, en particulier, à l'amélioration du cadre de vie de notre village.
Vous trouverez également un coupon d'adhésion destiné à celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient nous rejoindre dans nos démarches ou tout simplement nous soutenir.
Notre conseil d'administration vous souhaite bonne lecture et reste à votre écoute pour vos préoccupations concernant l'environnement.
Marcelle BATTIGELLI, Christian BONHOMME, Caroline BOUQUET, Christelle CHAMBE, Christiane CLUZEL, Nathalie DENEUVILLE SENGULEN, Olivier FAURE, Jean FONTVIEILLE, Denise JANIN, Guy JANIN, Raphaël MIALON, André RICHARD, Marie-Claude RIVOLLIER, Yves TAMAILLON, Alain THOLOT, Jean-Claude VALLAT

---

## 2016, année des jardins familiaux

Bien que confrontés à des difficultés administratives pour l'acquisition du terrain, le propriétaire et le Maire nous ont donné leur accord pour entreprendre l'aménagement du terrain des jardins.
Réunis le 19 mars, les pionniers, 15 jardiniers volontaires, ont accepté de tenter le pari d'entreprendre la culture d'une parcelle sur la base d'un projet dessiné ci-dessous.

Dès le 23 avril, le terrain, préparé par un agriculteur, est livré à ces volontaires qui commencent leurs plantations, en nous faisant confiance pour la suite.
L'épisode de grêle, fin mai 2016, au lieu de les décourager, les a solidarisés autour de ce projet commun. Leur mobilisation a été remarquable.
Grâce au financement de l'ASSEN (20000 €) un puits et une clôture ont été réalisés. Les jardiniers, quant à eux, ont participé à la construction d'un local technique et d'un abri de jardin et à la pose d'un réseau de canalisations qui permet à chaque jardinier d'accéder à un des 5 points d'eau (sans gaspillage) à courte distance de sa parcelle.
Les aides d'entreprises marcellinoises (BOUYER-LEROUX pour la fourniture des briques, FAVERJON pour les toitures) et des subventions du Conseil Départemental (1500€) et du Député Dino CINERI (1000€ à venir) ont été déterminantes.

Nous tenons ici à les remercier bien vivement pour leur aide précieuse.

**ASSEN** Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'outre l'eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
mail : **Assenmarcellinoise42@gmail.com**
Site Internet **: http://assenmarcellinoise.weebly.com/**
Tél : 06 70 03 33 97

## Les jardins : une démarche collective et conviviale

Ces quelques photos donnent une idée de l'engouement et de la mobilisation suscités par la réalisation de l'équipement des jardins.

Ils sont aujourd'hui en état de fonctionner : clôtures, portail et portillons sont terminés, l'arrosage est opérationnel, un premier abri de jardin a été réalisé. L'autorisation pour un deuxième abri vient d'être accordée. A ce jour, 29 parcelles sur 35 sont exploitées par 22 jardiniers, parmi lesquelles 2 parcelles solidaires.

Les échanges de bons procédés entre jardiniers sont de mise. L'entraide, notamment à l'égard des débutants est réelle et efficace. Un travail important a été fourni pour la préparation des terrains, l'entretien des légumes et la lutte contre les parasites (sans pesticide). L'un des jardiniers a même eu un grand succès dans la destruction des taupins, ce qui lui a valu l'admiration de tous.

La récolte a été importante à la satisfaction des jardiniers.

## Les parcelles solidaires

Le règlement des jardins prévoit l'exploitation de parcelles solidaires. Bien que débutée tardivement, les jardiniers les ont plantées et ensemencées. Cela a permis d'approvisionner en légumes de bonne qualité la banque alimentaire et l'épicerie solidaire (une livraison). Courgettes, courges, choux, tomates ont pu ainsi être mis à disposition de ces associations. Les pensionnaires de la maison de retraite Les Bleuets, à Saint-Marcellin, gérée également par une association, ont aussi pu se réjouir de consommer des légumes de bonne qualité de provenance locale.

Il est prévu pour l'an prochain de définir les plantations avec les utilisateurs potentiels de manière à mieux correspondre à leurs attentes.

## Christophe GAUDRY et la ferme de la Plagne à Veauche.

Après 10 années passées dans l'industrie, Christophe a décidé de se remettre en question. Cela lui a permis de trouver un métier qui a un sens, où l'on travaille dans la durée, en assumant ses propres décisions : **paysan**. L'implication de « Terre de liens » (https://www.terredeliens.org/) a rendu son installation possible et son activité viable. Il produit des légumes et bientôt des fruits selon les principes de l'**agroécologie** et de la **permaculture.** Il recherche à chaque fois les meilleures variétés au niveau gustatif. Ses produits sont cueillis au plus proche de la vente, en direct, sur la ferme.

**Christophe Gaudry**
Ferme de la Plagne
103 avenue de la Libération
42340 Veauche
06-13-72-38-28
fermedelaplagne@openmailbox.org

Il intervient auprès des collèges et lycées pour sensibiliser les générations futures, mais également à l'occasion de conférences passionnantes où son approche modeste et pragmatique de la permaculture est très convaincante et sa passion communicative : celles et ceux qui ont assisté à son intervention à Saint-Marcellin peuvent en témoigner.

N'hésitez pas à consulter son blog http://fermedelaplagne.blogspot.fr/ . Vous y découvrirez la vie à la ferme et surtout les variétés de fruits et de légumes qu'il produit et vend.

## 2016, une année riche en manifestations

De nombreux évènements ont ponctué, en 2016, la vie de notre association. Voici les principaux :

- Le 4 avril : interview de Guy JANIN sur TL7 qui lui a permis de faire mieux connaitre aux téléspectateurs, l'ASSEN et notre commune, ses Puces et ses chemins de randonnée.
- Le 6 avril : inauguration du compostage collectif du lotissement des Vachères en présence du Maire et du Vice-président de Loire Forez.
- Du 1er mai au 25 septembre : les Puces, chaque dimanche matin.
- Le 4 juin et 5 juin : une opération « nettoyage de printemps » des bords de Mare avec le Conseil Municipal des Jeunes. Et, en collaboration avec l'association Saint-Marcellin Patrimoine Vivant, dans le cadre des « rendez-vous aux jardins » : conférence sur la permaculture avec Christophe Gaudry. Bourse aux plantes avec don de plusieurs centaines de plants dans le cadre d'une opération solidarité organisée au bénéfice des jardiniers amateurs sinistrés par la grêle.
- Le 25 juin : opération arrachage de l'ambroisie qui a fait l'objet d'un reportage dans « le magazine de la santé » sur la chaîne de télévision France 5.
- Le 2 décembre, marche de nuit du Téléthon qui a connu une participation record (121 marcheurs) qui a permis de recueillir 400 € pour l'AFM-Téléthon.

Actions auxquelles il faut ajouter les participations à l'organisation du pique-nique géant en juin, aux festivités du 14 juillet, ainsi qu'au forum des associations en septembre et à la foire de Saint-Marcellin en décembre.

Nettoyage de printemps

Inauguration du compostage partagé

Marche du Téléthon 2016

## Les chenilles processionnaires

Peut-être les avez-vous déjà rencontrées au détour d'un chemin ou au croisement d'une route. Elles déambulent à la suite les unes des autres en longues files indiennes. Ces chenilles processionnaires qui envahissent généralement les pins ou autres résineux, sont de plus en plus présentes dans nos campagnes.

De prime abord inoffensives, elles sont en fait très dangereuses du fait de la présence de poils très urticants sur la partie dorsale de leurs segments abdominaux. Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est excitée ou inquiétée, et peuvent être emportés par le vent et ainsi être dispersés sur plusieurs mètres. Au contact de la peau, la substance urticante et allergisante contenue dans les poils provoque démangeaisons, irritations, voire érythèmes ou éruptions, pour l'homme mais également pour les chiens et les chevaux.

La lutte contre ces chenilles n'est pas simple, et peut avoir lieu à plusieurs périodes dans le cycle de vie de la chenille. Elle nécessite toujours un équipement spécifique : masque respiratoire et protection oculaire ainsi que des vêtements adaptés, de type ciré ou à usage unique :

- En période hivernale, en coupant les branches sur lesquelles les nids sont implantés et en les brûlant.
- En début de printemps, en posant des pièges à chenilles autour des troncs. Ce qui aura pour but de bloquer leur descente et de les diriger vers un sac en plastique garni de terre. Une fois arrivées dans la terre les chenilles chercheront à s'enterrer et au bout de quelques semaines les sacs pourront être retirés et brûlés.
- En été, il est possible de poser des pièges à phéromones qui permettent d'attirer traîtreusement les papillons mâles. Cette méthode aura pour conséquence une moindre procréation, donc un moindre développement de la population de chenilles.

Enfin on peut également agir sur les larves durant le mois de septembre par la pulvérisation d'un traitement biologique à base de Bacillus Thuringiensis sur les arbres, ce qui permet de bloquer le développement des larves.

Voilà de quoi réfléchir. Alors si vous croisez ces damoiselles chenilles, veillez à bien passer votre chemin sans vous arrêter et gardez également votre animal de compagnie préféré près de vous afin qu'il ne s'y arrête pas non plus.

# Si on parlait du bief de Saint Marcellin

Prise en application d'une directive européenne, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 fixe pour objectif, le retour au bon état de l'eau des cours d'eau d'ici 2015. Sa mise en œuvre passe par le rétablissement de la « continuité écologique » qui se définit par « la libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau ». La rivière la Mare est concernée par ce dispositif avec la suppression des obstacles au passage des poissons et au transit des sédiments.

Pour notre commune, il est prévu, dans ce cadre, la destruction du « seuil » (barrage) appartenant à la famille De Mazenod. Cet ouvrage alimente en eau le bief (béal) qui traverse le bourg. Ce bief alimente le lavoir, le moulin, le château. Il sert aussi aux jardiniers « d'Outre l'Eau ».
Evidemment, l'ASSEN adhère à la volonté d'amélioration de la qualité de l'eau de la Mare. En collaboration avec l'association Saint-Marcellin Patrimoine Vivant, elle souhaite qu'on prenne en compte :

**L'environnement.** Il est aisé de constater que, dans la Mare, de part et d'autre, des écosystèmes se sont développés et prospèrent. Le bief lui-même présente un caractère naturel marqué qui l'apparente plus à un ruisseau qu'à un ouvrage artificiel. On y trouve des alevins et des poissons.

**L'histoire**. Ce bief apparaît dans les anciens plans cadastraux de la seigneurie (« terriers »). depuis le XII° Siècle. Créé par le Comte de Forez, il alimentait les moulins et les fossés de la cité. Il a permis le développement de la commune puisqu'il a approvisionné en eau ses habitants pendant des siècles et qu'il alimentait les douves du pied des remparts. La vie du village s'est organisée au fil du temps autour de l'usage de son eau. Son parcours en zone urbaine est remarquable. Sa destruction irait à l'encontre des politiques menées par les municipalités successives pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique. On peut citer en particulier le lavoir, récemment remis en état qui, sans eau, perdrait de son intérêt.

**La vie de la commune.** Ce bief joue un rôle important dans le village. En plus de son attrait pour l'environnement urbain, il concourt à des activités humaines comme l'arrosage de jardins familiaux, l'abreuvage d'animaux, etc.

Nos deux associations ont écrit au Préfet de la Loire pour faire valoir le point de vue exprimé ci-dessus, et ont lancé une pétition **pour le maintien en eau du bief**. Elle a recueilli, à ce jour, près de 350 signatures. De nombreux Marcellinois sont, en effet, attachés à cet ouvrage et prêts à se mobiliser pour qu'une solution intelligente soit trouvée pour l'application de la loi, **qui permettrait de réaliser la continuité écologique dans la Mare et de conserver la fonction du bief,** même s'ils savent que les effets combinés de l'aggravation des périodes de sècheresse et de l'augmentation du débit réservé de la Mare feront que le bief connaîtra des périodes sans eau.

**Si vous souhaitez soutenir cette initiative, vous trouverez le texte de la pétition sur notre site et vous pouvez nous faire part de votre avis par le biais de l'onglet « contactez-nous » afin de donner plus de force à nos démarches auprès des autorités.**

Peut-on imaginer notre lavoir et le Moulin sans eau ?

# Le compostage partagé : bilan de la première année

Inauguré au lotissement Les Vachères le 6 avril 2016, la première opération de compostage partagé à Saint-Marcellin-en-Forez est un succès. Ce projet a été proposé et mis en place par l'ASSEN avec le soutien et l'aide logistique de la CALF (Communauté d'Agglomération Loire Forez), de Bâtir et Loger et de la commune.

Les 10 foyers ayant accepté de participer à ce projet innovant sont satisfaits de l'expérience. Le volume de leurs déchets ménagers a diminué et aucune nuisance n'a été détectée: pas d'odeur, pas de rongeur, pas de dégradation des conteneurs, ni du petit matériel.

Durant l'été, ils ont déploré l'apparition de moucherons envahissants à la surface. Ce désagrément a vite disparu grâce à la réactivité des membres de l'ASSEN qui ont pu contacter l'agent de prévention et de gestion des déchets de la CALF. Sur ses conseils avisés : ajout de broyat disponible en permanence sur le site, et brassage régulier (au moins une fois par semaine) des derniers apports, un mélange homogène et sain est obtenu.

Un deuxième bac d'apport de déchets organiques a été entamé car le premier bac est désormais plein. La maturation est en cours. Le compost sera prêt pour la belle saison. Il sera distribué aux foyers participants pour enrichir la terre de leurs petites plantations en avril, pendant la semaine du compostage lors d'une manifestation festive organisée par la CALF et l'ASSEN.

Cette initiative écologique est également une belle expérience humaine puisque le site de compostage du lotissement est un lieu de partage et d'échange de connaissances où règne la bonne humeur.

N'hésitez pas à vous référer au dossier COMPOSTAGE de notre précédent bulletin et sur notre site www.assenmarcellinoise.weebly.com . Si vous êtes, vous aussi, intéressés par un tel projet, vous pouvez contacter l'ASSEN ou la CALF pour des conseils et un accompagnement.

# Les emplois verts

Pour l'ASSEN la saison commence véritablement chaque année avec le recrutement de 2 « emplois verts »…

En 2016, en liaison avec Pôle Emploi, la commission de recrutement a retenu deux candidats parmi les nombreux postulants auditionnés. C'est ainsi que **Virginie VAUSSION** et **Alain SOULAS** ont été recrutés pour un CDD de 7 mois (emplois aidés), 22h par semaine avec tous les dimanches matin travaillés pendant la période des Puces.

**Leurs missions :**

**Entretenir les sentiers de randonnée de l'ASSEN** : cela implique de se familiariser avec les 72 km de sentiers balisés par l'association, puis de vérifier l'état de la signalisation. Il faut défricher, élaguer et tondre ce qui fait obstacle à une utilisation sans risque et sans gêne de ces itinéraires. Signaler les situations dangereuses et les dépôts sauvages découverts à l'occasion de leurs déplacements est aussi leur rôle.

**Assurer le transport** à la déchèterie des encombrants et déchets verts des adhérents de l'ASSEN (l'adhésion à l'association donne, en effet, droit à un transport par an).

**Préparer le marché au puces** : fauchage du terrain et traçage des emplacements, mise en place de la signalisation, pose des barrières de délimitation et de sécurité.

**Veiller à son bon déroulement** : accueil et installation des exposants dès 5 h, encaissements des droits de place, surveillance, respect de la règlementation, en un mot tout ce qui contribue à la réussite de cette manifestation dominicale marcellinoise.

L'ASSEN ne peut que se féliciter du sérieux dont ces deux personnes ont fait preuve. En particulier pour les Puces, où leur écoute, leur vigilance, leur fermeté courtoise ont été appréciées de tous.

Comme chaque année, leur départ, a été un crève-cœur pour les bénévoles de l'association : Virginie et Alain faisaient un peu partie de la famille ! Comme chaque année, nous avons regretté que la réglementation s'oppose à la reconduction des contrats pour une année supplémentaire.

L'ASSEN va, dans ses embauches, au bout de ce qui lui est financièrement possible de faire. Elle est très fière de contribuer ainsi à l'emploi et à l'animation de notre village.

Nous souhaitons à Virginie et Alain, que nous aurons beaucoup de plaisir à revoir, un rapide retour à un emploi durable et stable.

# Les Puces Marcellinoises

L'édition 2016 des Puces Marcellinoises était attendue, pour certains, avec appréhension. Pour beaucoup d'entre nous, c'était le « baptême du feu ». Le conseil d'administration était largement renouvelé après le départ de Gilles MALSERT, le fondateur et « l'Homme des Puces ». Sur le terrain, des « emplois-verts » étaient également nouveaux.

Malgré quelques dimanches pluvieux, le cru 2016 a été excellent puisque la fréquentation des Puces arrive juste après l'année 2014 qui avait été une année exceptionnelle.

**L'organisation**

Dès 4h45, un représentant de l'ASSEN et les deux emplois verts mettent en place la signalisation puis accueillent et placent les exposants.
L'horaire officiel de début est 6h. Mais il arrive qu'une file de voitures parfois longue les attende. Certains exposants arrivent à 2h du matin et dorment dans leur voiture !

Les premiers chineurs arrivent vers 6h30 : spécialistes, brocanteurs et autres amateurs d'affaires rares.

A partir de 8h, deux membres de l'ASSEN ou des bénévoles viennent à tour de rôle, chaque dimanche, pour aider à l'encaissement des droits de place

**Les Puces 2016 en chiffres**
- 21 dimanches possibles
- 2 annulations pour cause de pluie
- **2290** exposants cumulés
- Record le 7 août : **190 exposants**
- **8 km** de déballage cumulé
- **20 à 30 000** visiteurs estimés

**Pourquoi l'ASSEN organise-t-elle des Puces ?**

En cette période de forte consommation et donc de production importante de déchets, c'est d'abord un moyen **de donner une autre vie aux objets devenus inutiles dans nos maisons**. Ne jetez plus les vêtements que vous ne mettez plus, les objets anciens accumulés au fil des ans, les jouets de vos enfants, vos appareils électroménagers achetés dans l'enthousiasme et très peu utilisés. **Venez les vendre aux Puces** ! Vous passerez une bonne matinée riche de contacts humains, gagnerez quelques euros et en ferez profiter des gens dans le besoin.

**Pour financer des actions collectives valorisantes pour Saint-Marcellin** : table d'orientation de la Font Sarrazin, un ponton handi-pêche au Gour Peillon, un topoguide avec balisage et entretien des sentiers de randonnée et actuellement l'aménagement de jardins familiaux et solidaires au lieu-dit Le Placier.

**Pour participer à l'animation du village** : les Puces sont un lieu de sortie du dimanche matin et de distraction pour de nombreux Marcellinois. Mais c'est également le lieu de rendez-vous de nombreux visiteurs extérieurs à la commune qui la découvrent à cette occasion et font travailler ses commerces et son marché de la place Sainte-Catherine.

Enfin, c'est aussi l'occasion pour le **Comité des Fêtes** et la **Société de la Boule des Amis** de se procurer des ressources en offrant des services aux participants avec la tenue d'une buvette qui accompagne merveilleusement cette manifestation estivale !

**Infos pratiques pour 2017 :**
Puces : tous les dimanches matin du 7 mai au 24 septembre (sauf le dimanche 4 juin )
Lieu : sur l'Espace « Le Moulin »
Déballage à partir de 6h jusqu'à 12h30
Tarif exposant : 2€ le mètre linéaire
Les exposants signent le règlement et s'engagent à le respecter
Entrée gratuite pour les visiteurs
Buvette avec viennoiseries
Contact organisateur : 06 70 03 33 97 – 06 88 69 16 32

## Achever le contournement !

Le contournement de Saint-Marcellin-en-Forez a été mis en service en juillet 2015.

Cet ouvrage n'est pas achevé : il était prévu un aménagement paysager conformément à une étude très sérieuse jointe au dossier présenté au Conseil National de Protection de la Nature. Il n'est pas réalisé à ce jour.

L'ASSEN, Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature, s'est émue de cette situation pour deux raisons :

- Il semble important d'obtenir une bonne intégration paysagère de cette route située dans l'environnement immédiat de notre village.
- Les terrains non végétalisés sont favorables à la prolifération de plantes invasives dangereuses. Lors de l'opération de destruction de l'ambroisie de juin 2016, il a été découvert des sites infestés par cette plante sur les accotements de cette route de contournement.

Constatant que rien n'avait été fait fin 2015, l'ASSEN a écrit le 19 janvier 2016 au Président du Conseil Départemental pour lui faire part de ses inquiétudes. En réponse, il a assuré un début des travaux dès l'automne 2016 . Rien n'a débuté. Nous l'avons relancé fin novembre. Cette fois, la promesse de réalisation des travaux d'aménagement est pour le premier trimestre 2017. Affaire à suivre ...

## Comment fabriquer un nettoyant multi-usage économique et écologique ?

Pour préserver votre santé et l'environnement voici une méthode alternative aux produits d'entretien du commerce.
**Ingrédients** : 1 l.d'eau, ½ l. de vinaigre blanc *(moins d'1 € le litre)* , les écorces sans pulpe de 5-6 oranges et/ou citrons *(récup !)*
**Préparation** : Déposez vos écorces d'agrumes propres et coupées en quartiers ou en morceaux dans un bocal. Ajoutez le vinaigre blanc et l'eau. Secouez et laissez reposer 2 semaines.

Votre produit est prêt, vous pouvez le transférer dans un pulvérisateur ! Il ne vous reste plus qu'à en pulvériser sur les surfaces, laisser agir quelques minutes, frotter avec une éponge, puis rincer. Eviter les parquets, les surfaces en bois (table, plan de travail), et les matériaux fragiles (faire d'abord un test sur une petite surface).

Vous avez un produit à la fois **dégraissant, désodorisant, détartrant et antiseptique**, et qui a l'avantage d'être **inoffensif et très économique**. Il vous faudra peut-être parfois frotter davantage qu'avec un produit classique. Mais c'est pour une bonne cause !

**Le vinaigre blanc (ou cristal)** est naturellement incolore; il est principalement fabriqué à partir d'alcool de betterave. Avant d'être mis en fabrication, l'alcool neutre à 96 % est réduit avec de l'eau.

## Que faire de nos déchets verts ?

Beaucoup d'habitants possèdent un terrain qui génère chaque année, un volume parfois important de déchets verts (produits de tonte, de taille, d'élagage …) dont le traitement a toujours été un problème. La mise en dépôt sauvage est, heureusement, devenue rare. Les brûler (action interdite par les textes de loi), outre la gêne apportée au voisinage, produit des particules fines et véhicule des composés cancérigènes. L'ouverture de déchèteries a été un très grand progrès.

**Mais est-ce l'idéal ?**

Les déchèteries sont largement utilisées mais elles entrainent un flux de transports important.

- Pour les particuliers, entre leur domicile et les lieux de dépôts, ou entre le lieu de production de compost et leur domicile.
- Pour les gestionnaires, entre la déchèterie et le lieu de traitement, ou entre le lieu de compostage et celui de stockage et de livraison du compost.

Tout ceci engendre une pollution et des coûts individuels et collectifs non négligeables.

**Mais alors que faire ?**

Il est clair que la déchèterie conserve son utilité. Toutefois certaines solutions sont envisageables pour diminuer les recours à ses services :

- **Composter ses déchets verts dans son jardin** : c'est une solution pratique et assez facile à mettre en œuvre moyennant certaines précautions, notamment pour les déchets de tonte. (Voir notre numéro précédent ou le site internet).
- **Broyer** tout ce qu'il est possible de broyer et réutiliser le broyat comme couvre-sol sur les plates-bandes et le jardin potager.

Cela présente plusieurs avantages. En épaisseur suffisante, le produit du broyage protège le sol contre le tassement dû aux fortes pluies. Il limite l'évaporation donc la nécessité d'arroser. Il empêche la prolifération des « mauvaises herbes ». Sa décomposition lente nourrit le sol, comme le fait l'humus des forêts. Tous les branchages peuvent être utilisés, y compris les résineux qui ne produisent pas, contrairement à ce que l'on dit, d'acidité particulière à condition de ne pas enterrer le broyat qui en est issu.

Broyer a également pour intérêt de diminuer considérablement le volume des déchets verts et donc en facilite le stockage et le transport.

**Mais avec quoi broyer ?**

Selon la grandeur du terrain, l'achat d'un broyeur individuel peut être la solution. Son coût est à comparer avec celui des allers-retours à la déchèterie et de leurs inconvénients (chargement et déchargement, temps de déplacement et d'attente etc.). Un achat pour un usage collectif « entre amis » peut être envisagé également.

L'ASSEN pour sa part, travaille avec Loire Forez et la Mairie pour voir dans quelle mesure il serait possible de mettre en place un broyeur d'usage collectif, ouvert aux Marcellinois. Cette solution est séduisante mais pose un certain nombre de questions comme : coût de l'investissement, modalités d'utilisation (self-service, personnel qualifié etc.) et impératifs de sécurité liés.

Les Marcellinois intéressés par cette démarche peuvent se faire connaitre en prenant contact avec un des membres du conseil d'administration de l'Association ou par le biais de la messagerie assenmarcellinoise42@gmail.com

## Quelques dates à retenir pour 2017

- Dimanche 7 mai : démarrage des Puces marcellinoises.
- Samedi 13 mai :10h : assemblée générale 2017.
- Samedi 13 mai : 11h : inauguration des jardins familiaux.
- Dimanche 14 Mai matin : « Dons et trocs de plantes », manifestation organisée conjointement avec Saint-Marcellin Patrimoine Vivant, dans le cadre des « rendez-vous aux jardins » dont le thème est, cette année : « le partage ».
- Du 1er au 9 avril : « Semaine nationale du compostage ». Visite du site de compostage collectif des Vachères avec un Guide Composteur membre de l'ASSEN, formée par la CALF. Journée de distribution du compost aux résidents du lotissement.

**Nous avons besoin de votre avis et de votre soutien : n'hésitez pas à vous adresser à un membre du conseil d'administration pour lui faire part de vos suggestions et de vos remarques.**

**Apporter son écot même modeste au respect de l'environnement et du cadre de vie c'est contribuer à la préservation de l'avenir de notre planète.**

*«Nous n'habitons plus la même planète que nos aïeux : la leur était immense, la nôtre est petite.»*

*(Bertrand de Jouvenel)*

---

## Venez nous rejoindre en nous retournant le bulletin d'adhésion au titre de 2017.

### (Chaque adhérent a droit à une récupération d'encombrants entre mai et octobre)

Mme/M Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Mail : .....

Adhère à l'ASSEN au titre de l'année 2017 et verse la somme de ..... € (montant **minimum** de cotisation 5 € par personne) au titre de sa cotisation annuelle.

*Bulletin à retourner avec le montant de la cotisation à :*
***ASSEN** Association de Sauvegarde de L'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez*
*3 rue d'outre l'eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ*



*Réalisé par nos soins. Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique*